

CHANGEMENT DE L'ACCES A LA PROFESSION D AVOCAT

publié le 14/05/2010, vu 3268 fois, Auteur : Actudroit

Je souhaiterai attirer l'attention sur le fait que dans de nombreux Pays comme l'Espagne ou le Mexique, il sufiFt d'avoir sa Maîtrise ou Licenciatura pour pouvoir s'inscrire au Barreau comme AVOCAT au Barreau de Madrid ou de Mexico.

Le système français actuel d'accès à la Profession d'avocat, surtout pour les Docteurs en droit est peut être plus facile, mais il devrait être changé.

Pourquoi devrions-nous suivre les cours et faire les stages pratiques de 18 mois alors que nous avons fait tant d'années d'études.

Soutenir une thèse est une épreuve et demande du courage.

Il serait souhaitable que notre Diplôme de DOCTEUR en Droit nous serve pour avoir une dérogation spéciale et pouvoir nous inscrire directement au Barreau sans passer par le CRFPA.